



Légende :

-  Limite de la zone
-  Feux de circulation
-  Brigadier scolaire
-  Parcours sécuritaire
-  Points Bleus
-  Stationnement 5 minutes
7h30-16h30
jours de classe
-  Arrêt interdit Excepté
Véhicules scolaires
-  Stationnement interdit
-  Trottoir
-  Passage piétonnier
-  Débarcadère autobus

Sécurité aux abords
de l'école
Marie-Immaculée
et Académie
du Sacré-Coeur

Parcours sécuritaires et
corridor scolaire



Date : 2009-04-06
Échelle : 1,6000